



## Locataire handicapé

-----  
Par Michele2a

Bonjour !  
Si mon locataire est handicapé  
si je veux, récupérer mon logement  
à la fin du bail pour le vendre

Est-ce possible ?  
S'il refuse de le quitter

Merci de m'accepter dans ce groupe  
Cordialement

-----  
Par AGeorges

Bonjour Michele,

Vous n'avez pas besoin de "récupérer" votre logement pour le vendre. Vous pouvez le vendre occupé.  
Du moment que votre acheteur souhaite faire un simple placement, ce n'est pas plus mal quand le logement est déjà occupé. Il n'y a rien d'autre à faire que de laisser le bail en cours actif, et encaisser les loyers.  
Le locataire lui-même peut être intéressé par l'achat.

Vous pouvez vous renseigner sur les droits d'un locataire handicapé là, par exemple :  
[url=https://fmh-association.org/handicap-et-logement-le-droit-au-maintien-dans-les-lieux]https://fmh-association.org/handicap-et-logement-le-droit-au-maintien-dans-les-lieux[url]

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour  
Vous pouvez donner congé pour vendre à votre locataire, au moins 6 mois avant la fin du bail si loué vide (3 mois si bail meublé).  
La situation de handicap ne change rien. C'est l'âge et les ressources qui peuvent lui donner un statut protecteur.  
Quel âge a-t-il ?